

Fiches pratiques

Que trouve t-on dans ?

Un acte de baptême

Le baptisé

- Nom et prénom (généralement celui du parrain pour le garçon et celui de la marraine pour la fille)
- Date et lieu du baptême. La date de naissance n'est pas toujours indiquée. L'enfant est de toute manière généralement baptisé le jour même ("Né et baptisé le jour même") ou le lendemain. En effet, on craignait la mort précoce de l'enfant. Et, sans baptême, le nouveau-né n'accédait pas directement au Paradis.

Les parents

- Nom, prénom, profession et lieu de résidence
- Lien de filiation (légitime ou non)

Le parrain et la marraine

- Nom, prénom, profession et lieu de résidence. Le lien de parenté est quelquefois indiqué. Ces indications sont très intéressantes car elles permettent de retrouver plus facilement la famille du père ou de la mère.